

Réunion du conseil municipal du 17 août 2009

COMPTE RENDU

Présents : ANDURAND Fabienne ANGE Thierry, BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette.

Absents / Excusés : BABA Mariline, ISSOLAN Dominique,

Secrétaire de séance : BALDY Claude

La séance débute à 20 h 50.

1° - Projet d'équipements publics

M. Luis GONZALES présente le projet d'aménagement de la salle des fêtes. La présentation et les discussions sur ce projet se sont poursuivies jusqu'à 22 h 45.

Le projet d'aménagement du centre du village est également présenté et l'architecte paysagiste est désigné : M. VIGNES.

2° - Conseil municipal du 27 avril 2009 : Le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2009 est validé.

3° - Récupération de la ferraille par la Sté FERVERT

Lors du week-end de l'Ascension, la Sté FERVERT a mis une benne à la disposition de la commune pour récupération des déchets métalliques. Il a été enlevé 1 T 900 kg de déchets pour une somme de 95 € qui sera portée au crédit du compte 7788 du budget 2009.

4° - Accessibilité des espaces publics

La loi n° 2005-102 du 11 février rend obligatoire l'accessibilité du cadre bâti, des transports, de la voirie et des espaces publics pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A ce jour, seule l'église communale présente un défaut d'accessibilité. Les travaux seront effectués en régie.

5° - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2008

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté pour l'année 2008. Le rapport est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

6° - Questions diverses

6 – 1 / Travaux divers de réparation électrique : le devis de la Sté JM SERVICES est approuvé. Les travaux (installation d'un bloc de 5 prises pour le secrétariat de la mairie – réparation du bloc de sécurité de l'entrée de la mairie – fourniture et pose d'un disjoncteur dans le presbytère – fourniture et pose d'un délesteur électrique sur le circuit du chauffe-eau de la salle des fêtes – remplacement du thermostat du cumulus d'un logement communal) seront réalisés prochainement.

6 – 2 / Photocopieur de la mairie : il est décidé de ne pas souscrire de contrat de maintenance pour cet appareil.

6 – 3 / Les services préfectoraux ont rappelé l'obligation faite aux collectivités territoriales de prévoir des prestations d'action sociale au bénéfice des agents communaux et d'inscrire une somme au budget de la commune. Il est décidé de porter le montant de l'enveloppe annuelle à 90 €

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 45.